Autorisation à quitter seul la structure d'accueil

Pour l'année scolaire 2021-2022

		,	
	ire parascolaire « La	né (e) le Parenthèse » et « le po	
□ Lundi à			
□ Mardi à			
□ Jeudi à			
□ Vendredi à			
		s l'instant où l'enfant a entière de ses parents.	quitté les locaux de la
Je demande à ce téléphone :	que mon enfant soi	it envoyé à la maison u	uniquement suite à mor
□ oui	□ non		
Remarques:			
Date et signature	du parent:		
Date et visa de l'in	estitution ·		